

MAIRIE DE MONTAGNY



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2016

La séance est ouverte à 19 heures 00.

Etaient présents : Mmes CARTIER - FRAISSE-SIBILLE - JEANJEAN-MARECHAL – LARME-CATHERINEAU - LASSALLE - MARTINAUD - PAILLASSEUR –TURPIN
Mrs BAUDUIN - BESSON – DUMONT-BURDIN - FOUILLAND - GERGAUD – MEUNIER - PROST - SAYLLAC.

Ont donné pouvoirs : de Sophie GAY à Josette CARTIER – de Jacqueline PONE-VANHAUWAERT à Sandrine FRAISSE-SIBILLE – de Florent LECAMUS à Noëlle TURPIN – de Raffaele RIGNANESE à Lionel SAYLLAC – de Gérard TOURNIER à Alain BESSON.

Etaient absents : Stéphane GAUMOND – Marie-Claire TEDESCHI.

Approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal du 7 avril 2016 : adopté à l'unanimité.

Délibération 2016-030 Approbation de la convention de participation à la réalisation du projet de raccordement au réseau public de distribution d'électricité de l'opération « Le Jardin des Landes » (SARL MP PRODUCTION) : un permis d'aménager a été accordé à la SARL MP PRODUCTION pour un projet de lotissement situé rue de la Ruelle pour 4 lots à bâtir. Dans le cadre de l'instruction de ce permis d'aménager une demande d'avis sur le dossier a été transmise à ERDF. La réponse stipule qu'une contribution financière était due par la commune à ERDF, au titre d'une extension de réseau en dehors du terrain d'assiettes des futures constructions. La charge financière communale s'élève à 4 877,41 € TTC. Or, le promoteur avait fait part de son intention de prendre à sa charge cette contribution financière.

Il est donc nécessaire d'établir une convention entre la commune et la SARL MP PRODUCTION, qui aura pour objectif de définir les modalités de prise en charge financière de la réalisation des travaux de raccordement au réseau public d'électricité de l'opération.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération 2016-031 Avenant n°1 au Contrat pluriannuel 2013/2014 : suite à la création de la Métropole et du nouveau Rhône, l'avenant n°1 au contrat pluriannuel n'a pas été approuvé par l'Assemblée Départementale. Il convient donc d'annuler la délibération n°2014-076 du 20 novembre 2014 et de délibérer à nouveau. De ce fait, la tranche 2014 du contrat est modifiée comme suit :

. opération n°1- création et aménagement d'une salle polyvalente (phase 2) : dépense subventionnable 2014 : 1 580 000 € - taux bonifié 2014 : 5,32 % - subvention maximum prévue tranche 2014 : 84 056 €.

. opération n°2 – création et aménagement d'un square lieu-dit « La Combe » : dépense subventionnable 2014 : 200 000 € - taux 2014 : 5 % - subvention maximum prévue : 10 000 €.

La tranche 2015 du contrat est rajoutée comme suit :

. opération n° 3 – petite enfance – aide au fonctionnement du multiaccueil (nouvelle opération) : dépense subventionnable 2015 : 96 000 € - taux 2015 : 5 % - subvention maximum prévue 2015 : 4 830 €

Le montant plafond de l'aide départementale est donc fixé à :

. tranche 2014 : 94 056 € au lieu de 150 125 € ;

. tranche 2015 : 4 830 €.

Le montant plafond de l'aide départementale totale pour le contrat pluriannuel 2013/2014 est donc fixé à 191 991 € au lieu de 243 230 €.

Adoptée à l'unanimité

Délibération 2016-032 Subventions aux associations exercice 2016 : les subventions restent identiques à celles de l'an dernier : montant total 2016 attribué : 20 504 €. A noter qu'il n'y a pas de subvention pour Les Festoyeurs et qu'une subvention exceptionnelle est donnée à l'école de musique de Chasse sur Rhône qui doit participer à un évènement sur la commune.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération 2016-033 Motion de soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 : la commune désire apporter son soutien pour l'organisation de ces jeux. Elle estime que cette candidature concerne l'ensemble du pays et qu'il y aura des retombées positives sur la pratique sportive.

Adoptée par 1 abstention et 20 voix pour.

Un rapport de 2015 sur la qualité et le prix de l'eau est donné à chaque conseiller présent.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 heures.

Le Maire,

signé

Jean-Louis GERGAUD